

Département de la
MOSELLE

COMMUNE DE FOLKLING

Arrondissement de
FORBACH

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers
élus :
15

Séance du 18 DECEMBRE 2014 à 19H00

Sous la présidence de M. Alain MARCHETTO, maire

Conseillers en fonction :
15

Présents :
15

Présents :

M. MARCHETTO	Mme SCHOWING	M. GERHARD
Mme HOUÉE	M. ROTH	Mme WEYLAND
M. KAMP	Mme BON	M. JAZBINSEK
Mme WOLFF	M. SCHAER	Mme DAMAND
M. GUYOT	Mme NANTERN	Mme MALINI

Nombre de procurations :
0

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme WOLFF

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 Novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

1. REHABILITATION DES SOLS GYMNASSE – ESTIMATION DES TRAVAUX, CHOIX D'UN BUREAU COORDINATEUR ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire rappelle au Conseil que le gymnase situé rue du 6 décembre 1944 à Folkling, d'une surface de 1250 m² a été construit en 1992. Les matériaux utilisés ont présenté un défaut ayant engendré une déformation du revêtement de sol. Des travaux importants de réhabilitation sont nécessaires au regard des risques encourus par les utilisateurs (Clubs sportifs, Ecoles, Associations).

Il indique que la nature de ces travaux les conduisent à pouvoir être mis en œuvre soit par le biais d'une entreprise qui sous-traite la partie « étude technique » à un Bureau d'Etudes compétent (*2 offres reçues*) soit par un Bureau d'Etudes qui se charge de la séparation en lots de l'opération, la mise en concurrence des entreprises et la coordination des travaux (*1 offre reçue*).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De procéder à la réhabilitation des sols (dalle et sols) du gymnase communal pour un montant estimé à ce stade à **155 000 €HT** ;
- De mandater le Bureau Technique **SECALOR** (Peltre) pour une prestation complète de suivi de l'opération au taux forfaitaire de **7.10%** ;
- De solliciter le concours financier de l'Etat par le biais du **programme 2015 de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**.

AUTORISE le Maire à solliciter toutes les subventions entrant dans le champs de ladite opération.

2. CREATION DU SITE INTERNET COMMUNAL – CHOIX D’UN PRESTATAIRE

Le Maire informe le Conseil de l'état d'avancement des travaux de la commission communication chargée, dans le cadre du projet de création du site internet de la Commune, de définir le cahier des charges, solliciter des devis de prestation et auditionner les fournisseurs.

Ces consultations ont eu lieu sur une période de 2 mois.

Mrs GUYOT et SCHAER sont chargés d'en dresser le bilan pour permettre au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 14 voix pour, 1 abstention

DECIDE de mandater **M. Romain POIRSON**, autoentrepreneur, pour la **création du site internet** communal pour un montant de **2 400 €HT**.

AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'achat des noms de domaine et l'hébergement du site.

3. TRAVAUX VOIRIE PROVISOIRE CHEMIN RURAL

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 27 mai 2013 par laquelle il a été décidé l'aménagement d'une voirie provisoire du chemin situé à côté du cimetière avec pose d'un réseau d'assainissement.

Il conviendra à la fin des travaux de mettre en place une voirie définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de confier à l'entreprise **KLEIN GUY TP** de Diebling les travaux d'aménagement de la **voirie définitive du chemin à côté du cimetière** pour un montant de **2 886.00 € TTC**.

AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant.

4. DIVERS :

Points d'information et/ou non soumis au vote :

- ✓ Spectacle chorale « Vocal Avenue » du dimanche 9 novembre 2014 : Le Maire informe les Conseillers que lors de la réunion du Conseil de Fabrique du 17/12/2014, les organisateurs ont félicité la Commune pour son investissement dans l'opération.

Le Maire
Alain MARCHETTO